

Informations sur le conseil municipal du 27 mai 2014

Nous ne vous écrivons qu'aujourd'hui car, avant de le faire et comme nous nous y étions engagés auprès de certains membres du conseil municipal, nous avons attendu que leur compte rendu soit affiché (voir sur panneau d'affichage à côté de la mairie depuis le mercredi 4 juin 2014).

Le projet de procès verbal que nous a envoyé le secrétaire de séance pour avis est tout à fait satisfaisant, nous avons par contre indiqué que le compte rendu proposé (et affiché par la suite, sans modification) ne nous satisfaisait pas (trop succinct et donc vraiment trop incomplet pour informer véritablement les habitants).

Vous trouverez, ci dessous, des éléments (en grande partie extraits du projet de PV) pour que vous puissiez savoir ce qui s'est réellement passé lors de cette séance. Nous en profitons pour remercier vivement les personnes qui sont venues assister à ce conseil municipal. Si vous voulez vraiment savoir comment sont gérées les affaires de la commune, c'est le meilleur moyen. Vous serez sans doute surpris!

Une fois les éléments suivants lus, vous vous demanderez sans doute, comme nous :

"Comment faire encore confiance à une personne - le représentant de la commune et de ses habitants - qui reprend si facilement et sans aucun scrupule ni explication sa parole donnée en séance publique devant plus d'une vingtaine de personnes?"

"Comment faire encore confiance aux 7 conseillers qui ont validé, sans aucune hésitation ni discussion, cet état de fait en votant « pour »?"

Si, comme nous, vous trouvez la liste **imposée** (et non "dressée" ou "établie" par le conseil municipal comme le stipulent les textes) pour la commission des impôts directs non représentative des habitants et majoritairement non impartiale car beaucoup trop liée à la famille et aux équipes actuelle et passées de M. le Maire, nous vous prions de nous le faire savoir. N'oublions pas que ce sont ces personnes qui définiront le niveau de taxation des habitations de tous les habitants, qu'ils soient propriétaires ou locataires.

Bonne journée
cordialement

Jacques Gazo et Sylvie Lepage
vivre.ensemble.montgaillard@gmail.com
05 61 27 94 39 06 52 86 47 59

Eléments extraits du PV transmis pour avis, complétés par nos soins

2. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

La liste des membres de la commission doit être adressée avant le 15 juin à la DGI (Direction Générale des impôts)

Doivent être proposés 12 titulaires et 12 suppléants.

Sur proposition du maire, M. Yves LAFONT énumère très rapidement les personnes qui sont proposées :

- Titulaires : AMBRY Gérard, AMARGIER Stéphane, BANQUET Gérard, BARON Christian, BILOTTE Philippe, CESSÉS Denis, DANIAU Christine, GENDREU Florian, LALLEMENT Roger, PELISSIER Maurice, TESTE Serge, THERON Isabelle
- Suppléants : ALASSET Jean-Jacques, BANQUET Aurore, FAURE Denis, GLAUDES Noël, GOSSELIN Paul, JEAN Nicolas, JEANJEAN Corinne, LAC Jean, LANAU Jean, MOLAS Jean-Robert, OUARRAG Mohamed, PRADEL Stéphane

(voici nos commentaires sur la liste : 20 hommes et seulement 4 femmes, trois membres de la famille du maire, un ancien premier adjoint, quatre anciens conseillers, deux membres de sa liste non élus, une personne ayant voulu être sur sa liste, un ami proche du maire et sa belle fille, le mari de son ex première adjointe non réélue, la femme d'un conseiller (ayant écrit sur Facebook un texte diffamatoire à notre encontre le 30 mars 2014), le père d'un conseiller,... pas plus de commentaires sur la représentativité et l'impartialité de cette liste. Les Montgaillardais(es), seront toutes et tous sensibles, nous n'en doutons pas, aux pouvoirs donnés aux personnes qui seront sélectionnées par l'administration pour définir les niveaux de taxation de chaque habitant, locataire ou propriétaire)

M. Jacques GAZO déclare sa surprise devant la liste proposée puisque lors du dernier CM du 30 avril, le maire, M. Pascal JAN, avait accepté le fait qu'il propose aussi 12 personnes, avec l'idée d'alterner les personnes issues des 2 listes. M. Jacques GAZO a proposé sa liste par mail le 2 mai 2014 et regrette qu'aucun nom n'ait été retenu. Il signale aussi qu'il aurait pu y avoir un appel à candidature auprès de l'ensemble de la population pour former la

liste à proposer à la DGI et qu'il informera la population de ces faits.

La liste est donc soumise au vote : pour, 8 voix (Pascal Jan (absent), Yves Lafont, Bruno Mouyon, Emeline Jan (absente), Alain Hamon (absent), Jean Louis Daniau, Michel Pouzac et Marie Claude Boniface) / contre, 5 voix (Jacques Gazo, Sylvie Lepage, Frédérick Gleyzes, Alain Baron et Mathieu Alasset) / abstention, 2 voix (Dominique Bicard et Benjamin Benetti).

La majorité étant à 8, la délibération est adoptée et sera transmise aux services fiscaux.

4. INFORMATIONS

M. Yves LAFONT annonce que le figuier présent sur le clocher de l'église va être très prochainement éliminé. La Sté AGRITRA prête sa nacelle. L'entreprise « Les Jardins de Jade » l'utilisera, coupera, dévitalisera l'arbuste et nettoiera les mousses et lichens présents (le tout pour 72euros HT). Antoine Renaud gèrera les éventuelles fissures à reboucher avec du béton. (le figuier a été enlevé mercredi 4 juin)

M. Yves LAFONT informe également le conseil que le cabinet « Atelier Urbain » qui va travailler sur la mise en place du PLU, démarre ses premiers travaux de repérage sur la commune. Une enquête va être réalisée auprès des agriculteurs. M. Dominique BICARD précise que la commission agricole du Conseil Municipal s'est chargée d'identifier les agriculteurs travaillant des parcelles sur la commune. Ses membres se chargeront de distribuer les formulaires d'enquête, lesquels sont à rendre en mairie avant le 30 juin 2014.

5. QUESTIONS /REMARQUES

- M. Jacques GAZO demande si des réunions sont prévues entre le cabinet « Atelier Urbain » et le conseil municipal. M. Yves LAFONT répond que des réunions seront effectivement programmées, par l'entreprise, au fur et à mesure de l'évolution des travaux. M. GAZO demande quand aura lieu la commission urbanisme. M. Yves LAFONT ne donne pas de réponse. (rappel : d'après les textes en vigueur, toutes les commissions auraient dû se réunir avant le 24 avril, soit dans les 8 jours suivant leur constitution)
- M. Jacques GAZO souhaitait que la commission des finances se réunisse avant le vote du budget primitif 2014. Il signale qu'il a demandé des précisions concernant le budget 2014, ainsi que le compte administratif 2013 (entre autres : coût électricité salle des fêtes et éclairage public, revenus liés à la location de la salle des fêtes, part de la subvention au comité des fêtes réservée aux apéritifs et gerbes offerts par la municipalité). Il considère comme anormal de ne pas avoir de réponse.

Il rappelle également qu'il a demandé par mail (le 2 et le 21 mai 2014) la liste des mails et n° de téléphone de l'ensemble des membres du conseil municipal.

M. Yves LAFONT répond qu'il n'aura pas de réponse à ces requêtes.

- M. Alain BARON, au nom de la commission des travaux (réunie non officiellement, sans demande ni directive de M. le Maire), souhaiterait avoir RDV avec Cap Lauragais afin de faire le point sur le pool routier et le balayage des rues récemment goudronnées. M. Yves LAFONT répond que ce dernier est programmé par Cap Lauragais mais que nous n'avons pas d'information sur la date de réalisation. M. Alain BARON signale également un problème de visibilité pour les véhicules montant dans le village en raison des voitures garées le long du muret face à chez M. POUZAC. Ce dernier en a parlé à son voisin et le message ne semble pas être passé. Après discussion de l'interdiction du stationnement à cet endroit, sur la pose de plot ou de jardinière de fleurs ou d'un marquage au sol, il est décidé que M. BENETTI et M. BICARD iront informer les riverains du problème, pour qu'il soit résolu sans contrainte particulière.
- M. GAZO demande si les travaux de voirie et espaces verts sont terminés au lotissement. Sur les plans du permis de lotir (consultables sur internet), un chemin piétonnier et/ou espace vert est prévu entre le chemin Ramade et la rue d'Occitanie (du lotissement). Cela ne semble pas très clair sur le terrain non plus. Si un chemin existe sur le plan, il doit exister sur le terrain. M. LAFONT répond qu'un contact sera pris avec le lotisseur afin d'éclaircir la situation.
- M. GAZO demande si la mairie a reçu des informations sur le fauchage des routes départementales et si le document des services routiers du Conseil Général de la Haute- Garonne, qui devrait exister, peut être affiché. (et l'an prochain, mis sur le site internet). Pas d'opposition à cette demande, par ailleurs le fauchage a débuté aujourd'hui.
- M. GAZO signale que pour favoriser le financement de l'apprentissage de la musique par les familles, il existe une structure intercommunale, basée à Caraman, pouvant permettre, par exemple aux Montgaillardais, de bénéficier de réductions pour les cours de musique à Villefranche. Pour cela, Montgaillard devrait cotiser à cette structure à raison de 225€ par an et par personne. Après discussion, il est décidé d'approfondir le sujet, voire d'enquêter sur les besoins, par le biais du journal municipal par exemple.

M. GAZO précise qu'il a des informations sur le sujet mais que, n'ayant pas les mails de chacun, il ne peut les diffuser. M. MOUYON dit qu'il peut les envoyer sur l'adresse mail de la mairie qui redispachera ensuite. Vu les absences répétées de réponses à ses mails adressés à la mairie, M. GAZO annonce qu'à partir de maintenant, pour ses questions et demandes, il n'enverra plus de mail à la mairie mais plutôt des lettres recommandées avec accusé de réception.